

La Convention internationale des droits de l'enfant

(CIDE)

Améliorer la survie, la santé, l'éducation, l'accès à l'eau potable, la protection et la participation : en 1989, les dirigeants du monde entier s'engageaient à construire un monde digne des enfants !

Grâce à l'adoption unanime de la Convention internationale des droits de l'enfant, un grand pas en avant a été accompli : reconnus comme des êtres à part entière, ils sont des millions aujourd'hui à jouir de droits fondamentaux.

CIDE! C'est quoi?

Un traité international adopté à l'unanimité par l'ONU le 20 novembre 1989 et ratifié par 193 États, à l'exception des États-Unis et de la Somalie.

Une obligation contraignante pour les États signataires qui doivent l'introduire dans leur droit national respectif. Ils s'engagent ainsi à défendre et à garantir les droits de l'enfant, à répondre de ces engagements devant la communauté internationale et à jouer un rôle responsable dans un système de solidarité.

La Convention définit l'enfant comme toute personne de moins de 18 ans et s'applique à chacun d'entre eux. Elle reconnaît et défend ses droits fondamentaux - obligatoires et non-négociables - sociaux, économiques, civils, culturels et politiques.

La CIDE, c'est : **54 articles** qui prennent en compte les besoins spécifiques des enfants. En 2000, deux protocoles facultatifs sont ajoutés et protègent les enfants des conflits armés et de l'exploitation sexuelle. Un cadre juridique commun qui organise et argumente **4 principes fondamentaux** : la non-discrimination, l'intérêt supérieur de l'enfant, le droit de vivre, de survivre, de se développer et le respect des opinions de l'enfant.



CIDE! Pourquoi?

- Les enfants souffrent plus que les adultes des conditions dans lesquelles ils vivent.
- Les enfants sont particulièrement vulnérables à la violence et à l'exploitation.
- Les enfants n'ont pas le droit de vote ni d'influence politique ou économique. Trop souvent ils ne peuvent pas s'exprimer.
- Le développement sain des enfants est crucial pour l'avenir de toute société.
- Dans nombre de sociétés, il n'existe pas de structures juridiques ou sociales pour protéger les droits de l'enfant.

CIDE! Comment?

Les États ayant ratifié la Convention sont dans l'obligation d'assurer la réalisation des droits de l'enfant. Les gouvernements doivent soumettre périodiquement des rapports à un comité d'experts indépendants élus au niveau international et qui siège à Genève : le Comité des droits de l'enfant. Il est au cœur du processus de surveillance et d'application de la Convention.

Les recommandations du Comité pour l'amélioration des conditions de vie des enfants doivent servir de base à des débats nationaux sur les moyens d'améliorer les conditions de vie des enfants.



CIDE! Dans la pratique

- La CIDE vise à assurer les conditions de la survie et du développement des enfants. Elle a permis de changer la vie de millions d'entre eux :
- Nombre de gouvernements ont adopté des lois ou modifié leur constitution pour mieux protéger les enfants.
 - Beaucoup de gouvernements ont maintenant un ministère, une commission ou un conseil responsable de l'enfance et/ou de la jeunesse.
 - Des politiques et programmes ont permis d'améliorer entre autre la qualité des services sociaux et du système éducatif pour les adapter aux besoins des enfants.
 - Localement, des communautés se mobilisent pour faire avancer les questions de l'éducation des filles, du travail des enfants, de l'exploitation sexuelle, de la justice des mineurs...
 - Des organisations non gouvernementales se font les avocats des droits de l'enfant et informent les enseignants, les services sociaux, les magistrats, les services de santé, etc. sur les principes et articles de la CIDE.
 - Le 20 novembre partout dans le monde, on célèbre la journée internationale des droits de l'enfant.

Avancées concrètes

- 20 millions d'enfants sauvés en 20 ans grâce à la vaccination.
- En 20 ans, 1,6 milliard de personnes ont pu accéder à l'eau potable.
- Entre 1999 et 2005, 688 millions d'enfants ont pu être scolarisés.
- Avec l'aide de l'UNICEF, 100 000 enfants soldats ont pu être libérés depuis 2001.
- Entre 2000 et 2004, le nombre d'enfants entre 5 et 17 ans qui travaillent a diminué, passant de 246 millions à 218 millions.
- En 2008, au Congrès international de Rio contre l'exploitation sexuelle des enfants, 3 000 jeunes du monde ont participé à l'élaboration du Plan d'action de Rio.





Droit de vivre en famille et droit à l'identité

Tout enfant a droit à une identité et doit être enregistré à la naissance pour avoir accès aux services de santé, d'éducation et de protection. L'enfant a le droit de vivre, dans la mesure du possible, avec sa famille. Que ses parents soient séparés ou divorcés, il a le droit de voir son père et sa mère même s'ils sont éloignés. Tout enfant a le droit de pratiquer sa religion, d'apprendre la langue de ses parents, de conserver ses traditions et d'avoir ses propres idées.



Droit à la santé et au bien-être

L'enfant doit bénéficier des meilleures conditions pour son développement, du meilleur état de santé possible et de services médicaux efficaces. Malade, il doit recevoir des soins et des médicaments; en situation de handicap, il bénéficie d'accompagnements spécifiques.



Droit à l'éducation et à la liberté d'opinion et d'expression

Chaque enfant doit pouvoir apprendre à lire et à écrire, avoir accès aux loisirs et aux activités culturelles et artistiques. Capable de discernement, il a le droit de recevoir une information adaptée, d'exprimer ses opinions dans le respect d'autrui et d'être associé aux prises de décision.

Droit à une protection spéciale

Chaque enfant a les mêmes droits sans distinction de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion ou d'état de santé, et quelle que soit l'origine de ses parents. L'enfant ne doit pas faire un travail qui mette en danger sa santé, son développement ou sa scolarité. En dessous d'un certain âge, il ne doit pas travailler.

Aucun enfant ne doit faire la guerre, ni la subir. Les enfants de moins de 15 ans ne doivent pas être enrôlés dans des groupes armés. Aucun enfant ne peut être torturé, condamné à mort, emprisonné. Tout enfant doit savoir que son corps est à lui et qu'il doit être respecté. Personne ne peut acheter un enfant, le vendre ou lui faire subir des violences.



Les droits de l'enfant

(résumé)

1. Le droit d'être soigné, protégé des maladies, d'avoir une alimentation suffisante et équilibrée.
2. Le droit d'avoir un nom, une nationalité, une identité.
3. Le droit d'aller à l'école.
4. Le droit d'être protégé de la violence, de la maltraitance et de l'exploitation.
5. Le droit de ne pas faire la guerre ni de la subir.
6. Le droit d'avoir un refuge, d'être secouru.
7. Le droit d'avoir une famille, d'être entouré et aimé.
8. Le droit d'avoir des loisirs.
9. Le droit à la liberté d'information, d'expression, de participation, de religion.
10. Le droit d'être protégé contre toute forme de discrimination.

© Villalésia & Co. Unicef, 2009. T251

Unicef France :
3, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris
Tél. : 01 44 39 77 77
www.unicef.fr



unicef 

La **Convention**
internationale
des droits
de l'enfant

CIDE

20 ANS

unissons-nous,
pour les 20 ans
des droits de l'enfant